

LE 4 MARS 2019

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 4 mars 2019 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Éric Hammal et M. Gilles Viens et les conseillères Mme Lucie Masse, Mme Hélène Daneau et Mme Chantal Montminy.

Le conseiller, Guy Massicotte est absent.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 2 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 4 mars 2019

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2019

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de travailler pour la Régie du Parc

5.2 Congrès de la COMBEQ 2019

5.3 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT

5.4 Mandat d'archivage et destruction des documents municipaux

5.5 Circulation lourde sur la route 208 (rue Tyler) – demande au MTQ

5.6 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale concernant l'écocentre

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Attribution de contrat – Rechargement saison 2019

6.2 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2019

6.3 Mandat à EXP pour la préparation de plan de gestion de la voirie locale

6.4 Contrat pour le balayage des rues

6.5 Contrat pour le fauchage des fossés

6.6 Contrat pour le débroussaillage des fossés

6.7 Contrat d'entretien des pelouses

6.8 Contrat d'entretien paysager – saison 2019

6.9 Contrat d'auscultation de la chaussée à Englobe

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Protocole d'entente concernant la prévention incendie avec la Régie incendie Memphrémagog Est

7.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Volet II à la Sécurité civile

**Résolution
2019-028**

7.3 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en février 2019

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du Règlement 2019-001 modifiant le Règlement 2008-003 Concernant la protection du Lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

9.2 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques

10. LOISIRS et CULTURE

10.1 Aide financière – Jeux du Québec – Estrie et la citoyenne Malika Haug

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 28 février 2019

12. DIVERS

12.1 Mandat à Hydro Météo – analyse du couvert de glace sur la rivière Tomifobia

12.2 Adoption de la signature identitaire propre à la municipalité de Hatley

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 février 2019

**Résolution
2019-029**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 février 2019 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4 CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5 ADMINISTRATION

5.1 Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de travailler pour la Régie du Parc

**Résolution
2019-030**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'effectuer la tâche de secrétaire-trésorier de la Régie du Parc. L'horaire prévu pour la Régie du Parc est une moyenne de 15 heures semaines, sur une base annuelle. Le coût du salaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, plus les bénéfices marginaux, seront facturés à la Régie du Parc.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Congrès de la COMBEQ 2019

Résolution 2019-031

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement a participé au congrès annuel 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui aura lieu à Québec les 2, 3 et 4 mai. Les frais d'inscription de 620 \$, plus taxes, d'hébergement, de déplacement et de repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité

5.3 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT

Résolution 2019-032

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser les Services financiers G. Thibeault (2010) Inc d'aller en appel d'offre avant de procéder au renouvellement de l'assurance collective qui vient à échéance le 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité

5.4 Mandat d'archivage et destruction des documents municipaux

Considérant que la municipalité est assujettie à des obligations et des responsabilités en vertu de la *Loi sur les archives*;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités prévues dans la politique de gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics qui est établie par la Bibliothèque et Archive nationale du Québec (BAnQ);

Considérant que la municipalité doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de leurs documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manières permanentes et lesquels sont éliminés;

Considérant que la municipalité a accumulé une masse de documents depuis la dernière destruction de documents conformément au calendrier établi;

Résolution 2019-033

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accorder le mandat à H.B Archiviste S.E.N.C. de procéder à l'inventaire, le traitement, l'analyse, le reclassement et la destruction des dossiers de la municipalité selon le calendrier d'archivage. Le coût du mandat est de 1 068.64 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.5 Circulation lourde sur la route 208 (rue Tyler) – demande au MTQ

Considérant que seule la livraison locale à être effectuée par la circulation lourde est permise sur la route 208 (rue Tyler);

Considérant que la portion de la route 208 (rue Tyler) sur le territoire de la municipalité de Hatley est passablement étroite avec peu ou pas d'espace entre la voie publique et le trottoir;

Considérant que la route 208 est une voie de circulation très utilisée par les véhicules routiers et les piétons;

Considérant que de nombreux camions lourds circulent sur la route 208 et ne respectent pas l'interdiction de circuler;

Résolution 2019-034

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu ;

QU'une demande soit faite au Ministère des Transports pour :

- prendre les mesures nécessaires pour améliorer la signalisation interdisant la circulation lourde et pour faire respecter cette interdiction par les autorités compétentes ;
- évaluer si d'autres correctifs peuvent être apportés afin d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons le long de cette rue provinciale.

Adopté à l'unanimité

5.6 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale concernant l'écocentre

**Résolution
2019-035**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le maire, M. Denis Ferland et le directeur général, M. André Martel à signer l'entente relative à l'écocentre « Entente intermunicipale concernant l'accès à l'écocentre de la municipalité d'Ayer's Cliff aux citoyens de la municipalité de Hatley » ainsi que tous les documents relatifs à la gestion de cette entente.

Adopté à l'unanimité

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Attribution de contrat – Rechargement saison 2019

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs pour la fourniture et le transport d'environ 4 000 tonnes de graviers MG20b de carrière ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 25 février dernier en présence des fournisseurs ;

Considérant que trois soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

Fournisseur	Prix	
	À la tonne	Total
Couillard Construction Limitée	16.36	65 440 \$
Construction Goudreau	17.49	69 960 \$
Sintra inc	15.79	63 160 \$

**Résolution
2019-036**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adjuger le contrat à Sintra inc pour l'achat et le transport d'environ 4 000 tonnes de graviers MG20b de carrière au coût de 15.79 \$/la tonne pour un total de 63 160 \$, plus taxes

Adopté à l'unanimité.

6.2 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2019

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour l'épandage d'environ 115 000 litres de calcium liquide à 35 % ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 25 février dernier en présence des fournisseurs ;

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

Fournisseur	Prix	
	Au litre	Total
SOMAVRAC C.C Inc.	0.3600	41 400.00 \$
MULTI ROUTES inc	0.3050	35 075.00 \$

**Résolution
2019-037**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'adjuger le contrat à Multi Routes Inc. Pour l'achat et l'épandage d'environ 115 000 litres de calcium liquide à 35 % à 0,305 \$ le litre plus les taxes applicables

Adopté à l'unanimité.

6.3 Mandat à EXP pour la préparation de plan de gestion de la voirie locale

**Résolution
2019-038**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'adjuger un mandat à la firme EXP afin de procéder à la préparation d'un plan de gestion de la voirie locale pour les chemins gravelés Barnston, North, Kingscroft, du Lac et Vaillancourt. Le coût du mandat se fera sur une base horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec avec un montant maximum de 12 875 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

6.4 Contrat pour le balayage des rues

**Résolution
2019-039**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'accorder le contrat de balayage des rues à l'entrepreneur Les Entreprises Breton de Sherbrooke au coût de 131 \$ de l'heure plus taxes, pour un budget maximum annuel de 4 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.5 Contrat pour le fauchage des fossés

**Résolution
2019-040**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de confier le contrat de fauchage à la compagnie Le petit travailleur, M. François Duquette au prix de 47 \$ du kilomètre pour un maximum annuel de 4 500 \$. Les travaux seront exécutés entre le 15 juillet et le 15 août.

Adopté à l'unanimité.

6.6 Contrat pour le débroussaillage des fossés

**Résolution
2019-041**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de confier le contrat de débroussaillage à l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. au coût de 140,00 \$ de l'heure, pour un maximum annuel de 7 000 \$. Les travaux seront exécutés à l'automne 2019.

Adopté à l'unanimité.

6.7 Contrat d'entretien des pelouses

**Résolution
2019-042**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'attribuer le contrat d'entretien des pelouses de la municipalité à M. Lester Drew pour la saison 2019. Le coût sera de 4 896 \$ payable en 4 versements soit le 31 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août, pour l'ensemble des travaux d'entretien des pelouses mentionné dans l'offre de service.

Adopté à l'unanimité.

6.8 Contrat d'entretien paysager – saison 2019

**Résolution
2019-043**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'accepter la soumission de Myriam Fréchette au montant de 3 885 \$, plus les taxes, pour l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2019 payable en 4 versements le 30 juin, 31 juillet, 31 août et 30 septembre. Un montant de 1 275 \$, plus taxes, est aussi autorisé pour la phase 2 de l'aménagement paysager sur la rue Tyler.

Adopté à l'unanimité.

6.9 Contrat d'auscultation de la chaussée à Englobe

**Résolution
2019-044**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accorder le mandat d'auscultation de 14,6 km de chaussées gravelées en période de dégel dans la Municipalité de Hatley à Englobe au prix maximum de 3 950 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Protocole d'entente concernant la prévention incendie avec la Régie incendie Memphrémagog Est

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition d'entente intermunicipale provenant de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après Régie) quant à la gestion et à la prévention incendie sur son territoire jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable par la suite par période successive d'un an ;

ATTENDU QUE le conseil déclare avoir pris connaissance de l'entente proposée et désire se prévaloir des services en prévention incendie de la Régie;

**Résolution
2019-045**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'accepter les modalités de l'entente intermunicipale avec la Régie pour le service de prévention incendie sur le territoire de la municipalité et d'autoriser et mandater le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Volet II à la Sécurité civile

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**Résolution
2019-046**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera pour de la formation avec les municipalités locales d'Ayers Cliff, du Canton de Hatley, de North Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley, du Canton de Stanstead, de Stanstead et d'Ogden pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge

**Résolution
2019-047**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de procéder au renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge pour une période de 3 ans. Le coût annuel de la contribution municipale sera 170 \$.

Adopté à l'unanimité.

8 URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en février 2019

Le directeur général mentionne qu'aucun permis n'a été émis depuis le début de l'année.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du Règlement 2019-001 modifiant le Règlement 2008-003 Concernant la protection du Lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE HATLEY

RÈGLEMENT No° 2019-001

Amendant le règlement 2008-003 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

ATTENDU QUE les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley a adopté Règlement numéro 2008 003 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées ainsi que les Règlements n° 2002-04 et 2007-03, modifiant le Règlement n° 2001-07;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le coût applicable à l'émission du certificat d'utilisateur;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil du 4 février 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 4 février 2019 ;

PAR CONSÉQUENT

**Résolution
2019-048**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que le *Règlement n° 2019-001 amendant le règlement 2008-003 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* est adopté et il est statué comme suit :

Article 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement n° 2019-001 amendant le règlement 2008-003 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes »

Article 3. Amendement à l'article 15

L'article 15 doit se lire dorénavant comme suit :

ARTICLE 15 Certificat d'usager - conditions

Pour obtenir un certificat d'usager :

- a) une personne doit en faire la demande sur la formule prescrite auprès de la personne autorisée à émettre un tel certificat ;
- b) être un résident sinon être propriétaire, locataire ou occupant d'un emplacement permettant d'amarrer un bateau dans la section du lac Massawippi qui est située sur le territoire de la Municipalité ;
- c) fournir une attestation de propriété ;
- d) payer le coût applicable au service en fonction du statut du propriétaire du bateau, auquel donne droit ce certificat soit :

Type d'usager	Résident avec une embarcation motorisée	Résident avec une embarcation non motorisée	Non-Résident avec une embarcation motorisée	Non-Résident avec une embarcation non motorisée
1 ^{ière} embarcation	40 \$	5 \$	225 \$	5 \$
Chaque embarcation supplémentaire	25 \$	5 \$	225 \$	5 \$

Article 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Ferland, Maire
Adopté à l'unanimité.

André Martel, Directeur général

9.2 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques

**Résolution
2019-049**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'adjuger le contrat à Beaugard Fosses Septiques pour la vidange des fosses septiques sur notre territoire pour l'année 2019.

La vidange sera de 123.89 \$ l'unité pour une vidange sélective de 750 à 850 gallons;
131,35 \$ pour une fosse de 1 000 gallons;
135,96 \$ pour une fosse de 1 250 gallons;
144,95 \$ pour une fosse de 1 500 gallons;
131,99 \$ pour la vidange complète d'une fosse de 750 gallons;
134,99 \$ pour une fosse scellée de 1 000 à 1 500 gallons.

Pour un total estimé de 15 114,58 \$, plus taxes.

En plus du coût de la vidange, le coût de la disposition sera facturé selon la politique en vigueur à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solide de la région de Coaticook (RIGDSC). Les montants totaux seront refacturés aux propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité

10 LOISIR ET CULTURE

10.1 Aide financière – Jeux du Québec – Estrie et la citoyenne Malika Haug

Résolution
2019-050

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'octroyer une aide financière de 50 \$ à la délégation estrienne dans le cadre de la 54^{ième} Finale des Jeux du Québec ainsi qu'un soutien financier de 50 \$ à la citoyenne Malika Haug qui représentera l'Estrie en judo. Les membres du conseil souhaitent la meilleure des chances à tous les participants.

Adopté à l'unanimité.

11 FINANCE

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 1 717.61 \$.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} février 2019;

Résolution
2019-051

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de février 2019 du chèque 4520 au chèque 4542 pour un montant de 14 381,44 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 8518 au chèque 8566 pour un montant de 119 286,08 \$

8518	HYDRO-QUEBEC	Éclairage de rue	344,91 \$
8519	HTCK	Essence camion	252,68 \$
8520	RIGDSC	Enfouissement et compostage	1 222,23 \$
8521	ANDRÉ MARTEL	Déplacement jan et février	76,32 \$
8522	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	190,00 \$
8523	SAAQ	Immatriculation	328,42 \$
8524	BELL CANADA	Appel sans frais	13,88 \$
8525	FONDATION HÔPITAL	Aide financière	1 480,00 \$
8526	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	48,25 \$
8527	NEOPOST	Achat de timbres	1 000,00 \$
8528	DENYSE MACDONALD	Remboursement de trop-perçus	54,93 \$
8529	LILY MURPHY	Remboursement de surtaxe	10,00 \$
8530	HYDRO-QUEBEC	Station Bowen et autres	1 081,53 \$
8531	9067-7295 QUÉBEC INC.	Contrat de déneigement 2018-2019	34 786,58 \$
8532	MRC MEMPHRÉMAGOG	Quoteparts 2019	40 935,00 \$
8533	EXCAVATION R MADORE	Nettoyage des bornes fontaines	103,48 \$
8534	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	6 017,94 \$
8535	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 341,81 \$
8536	SPA ESTRIE	Facture de mars	202,22 \$
8537	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyse d'eau	127,05 \$
8538	J.P. CADRIN	Rapport d'évaluation	201,51 \$
8539	LA CROIX ROUGE	Cotisation annuelle 2019	170,00 \$
8540	POMPES R. FONTAINE	Appel de service	197,16 \$
8541	BELL CANADA	Téléphone hôtel de ville et station Bowen	663,51 \$
8542	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	12,00 \$
8543	RCGT	Frais de vérification 2018	8 048,25 \$

8544	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	564,45 \$
8545	GROUPE ULTIMA	Prime pour bâtiment Domaine Hatley	362,00 \$
8546	MARCHÉ G PATRY	Café, lait et atelier	96,81 \$
8547	RIGDSC	Enfouissement et compostage	967,58 \$
8548	UMQ	Cotisation annuelle adhésion et Mutuelle SST	2 420,22 \$
8549	FAE PYROTECHNIE	Feux d'artifices	1 379,70 \$
8550	XPLORNET	Service internet	97,72 \$
8551	TRANSPORTS TAYLOR INC.	Cueillettes de déchets, compostables et récup	6 476,10 \$
8552	JEUX DU QUÉBEC - ESTRIE	Aide financière	50,00 \$
8553	CHERBOURG	Sacs à ordures	106,58 \$
8554	DANIEL PARENT ARPEUTEUR	Plan d'emplacement	1 952,63 \$
8555	GROUPE CCL	Chèques fournisseurs et de paies	874,39 \$
8556	ANDRÉ MARTEL	Déplacement et publipostage	180,47 \$
8557	DOLORES PAGE	Remboursement surtaxe et de dépenses	151,37 \$
8558	GARAGE JF CLICHE	Réparation de camion	408,31 \$
8559	MRC COATICOOK	Cueillette de plastique agricole janvier	95,20 \$
8560	ÉNERGIE SONIC	Huile à fournaise	723,72 \$
8561	VIVACO	Pierres, peinture et outils	154,92 \$
8562	N4 MOBILE	Internet sans fil poste Bowen (2 mois)	473,42 \$
8563	PUROLATOR	Service de livraison	14,00 \$
8564	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	296,00 \$
8565	FRANÇOIS ROUILLARD	Entretien de la patinoire	1 480,83 \$
8566	MALIKA HAUG	Support financier - performance sportive	50,00 \$
			119 286,08 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 28 février 2019

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 28 février 2019.

12 DIVERS

12.1 Mandat à Hydro Météo – analyse du couvert de glace sur la rivière Tomifobia

**Résolution
2019-052**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'octroyer un mandat à Hydro Météo afin de procéder à une analyse du couvert de glace afin de savoir si les forages préventifs sont nécessaires. Le coût du mandat est de 2 595 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

12.2 Adoption de la signature identitaire propre à la municipalité de Hatley

Considérant que la MRC a entrepris une démarche afin de se doter d'une identité territoriale;

Considérant que la MRC invite les municipalités à se doter d'une signature territoriale tout en tenant compte des caractéristiques qui lui sont propres;

Considérant que le concept « Memphrémagog... Vraiment » a été choisi par l'ensemble des municipalités de la MRC comme étant les mots phares de son identité territoriale;

Considérant que les caractéristiques de la municipalité de Hatley avec ses paysages bucoliques et la forte présence d'une agriculture intensive et dynamique;

**Résolution
2019-053**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu de choisir la signature identitaire « VRAIMENT CHAMPÊTRE » pour la municipalité de Hatley et d'utiliser cette signature à l'ensemble des communications de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne s'informe concernant la rencontre qui aura lieu le 12 mars au sujet des moules zébrés et des différentes problématiques reliées aux descentes de North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley et dans le coin du camping. Le maire, M Ferland mentionne que la rencontre du 12 mars est organisée en collaboration avec Bleu Massawippi et la Régie du Parc pour l'ensemble des élus des villes autour du lac. Lors de cette rencontre, une sensibilisation accrue et des moyens d'action concrets seront discutés pour protéger le lac des moules zébrées.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 27

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier